



DÉMOLISSEUR AUTOMOBILE AGRÉÉ : ATTEINDRE LES TAUX DE RECYCLAGE, DE VALORISATION ET DE RÉUTILISATION - PLUS QU'UNE OBLIGATION, UN MÉTIER

Fort de ses 20 ans d'expérience dans le domaine du recyclage automobile, SGS vous propose une offre de services afin de répondre à vos obligations réglementaires, assurer une qualité de services pour la vente de pièces de réemploi et mettre en avant vos engagements environnementaux.

SGS

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES



AGRÉMENT VHU

Depuis le 24 mai 2006, sous l'impulsion de la directive européenne (2000/53/CE), le contrôle réglementaire des centres VHU (Véhicules Hors d'Usages) est obligatoire.

Les modalités d'obtention et de renouvellement de l'agrément préfectoral par les installations récupérant les VHU, sont définies par l'arrêté du 2 mai 2012. Il précise les prescriptions techniques à respecter et notamment les performances en termes de réutilisation, recyclage et valorisation à atteindre. Cet agrément est délivré pour 6 ans.

Le centre VHU agréé doit également faire procéder chaque année, par un organisme tiers accrédité, à une vérification de la conformité de son installation aux dispositions de l'agrément.

NATURE DES OBLIGATIONS

Les obligations contenues dans le cahier des charges de l'agrément prévoient que le centre VHU doit notamment :

- Effectuer des opérations de dépollution avant tout autre traitement du véhicule hors d'usage (retrait des batteries, des pneus, des filtres et carburants, par exemple) ;
- Contrôler l'état des éléments démontés en vue de leur réutilisation et assurer leur traçabilité par un marquage adapté si possible ;
- Transmettre les VHU traités uniquement à un broyeur agréé ;
- Adresser chaque année au préfet de département et à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) une déclaration portant sur les certifications obtenues, le nombre de VHU traités, leur marque, leur âge, les pièces et matériaux retirés et réutilisés, les performances atteintes, etc.

Près d'un quart des centres VHU français nous font confiance.

ATTESTATION DE CAPACITÉ DE FLUIDES FRIGORIGÈNES

Les dispositions reprises par les articles R.543-75 à R.543-123 du Code de l'Environnement règlementent les conditions de mise sur le marché, d'utilisation, de récupération et de destruction des substances à risques : CFC, HCFC et HFC.

Ainsi, depuis le 4 janvier 2009, les professionnels de l'automobile procédant à la manipulation des fluides frigorigènes contenus dans les systèmes de climatisation doivent être titulaires d'une attestation de capacité de catégorie V - Contrôle d'étanchéité,

maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides, des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du Code de la Route.

L'objectif est double :

- Répondre aux obligations dictées par le règlement n°842/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 17 mai 2006 ;
- Limiter les émissions de ces gaz par une politique de confinement et en responsabilisant tous les acteurs concernés.

Plus de 6 000 clients nous font confiance (ex. : Cofely, Anvolia, Renault, Ford, Nissan, PSA, etc.).

COMMENT OBTENIR ET MAINTENIR VOTRE ATTESTATION DE CAPACITÉ ?

SGS met à votre disposition une plate-forme téléphonique pour obtenir des informations sur le dispositif de délivrance des attestations et recevoir un devis. Vous pourrez ensuite suivre l'évolution de votre dossier et communiquer avec SGS via un espace dédié et sécurisé en ligne.

L'attestation de capacité sera émise suite à un audit des documents justifiant

de vos capacités professionnelles et de la détention de l'outillage approprié à vos interventions ou suite à un audit sur site.

L'attestation de capacité vous est délivrée pour 5 ans. Pendant cette période, SGS réalisera une visite de votre établissement pour vérifier la présence et l'adéquation de vos outillages aux interventions réalisées et vos procédures de suivi des mouvements des fluides frigorigènes.

Chaque année, SGS analysera la cohérence des bilans relatifs aux fluides achetés, chargés dans les équipements et récupérés, que vous lui aurez transmis.

Ces données seront synthétisées par SGS et communiquées à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). SGS communique tous les mois la liste des entreprises attestées au Ministère de l'Environnement.

DÉMARCHES VOLONTAIRES



LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT

Créé en 1995, le référentiel QUALICERT « RE/DEM Traitement et valorisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants » est un référentiel de certification de services établi à la demande du CNPA (Conseil National des Professionnels de l'Automobile) et destiné aux démolisseurs automobiles. Cette certification de services permet :

- D'établir des relations de confiance entre les démolisseurs et les autres intervenants de la filière (assureurs, concessionnaires, constructeurs, broyeurs, recycleurs matière et pouvoirs publics) pour tout ce qui concerne la dépollution et la traçabilité des VHU ;
- De guider les clients dans leur choix et de leur fournir des garanties sur la qualité du service proposé par les démolisseurs ;
- De valoriser l'image du démolisseur d'automobiles auprès de l'ensemble des opérateurs économiques.

D'autre part, cette certification est une marque de différenciation vis-à-vis des experts automobiles qui préconisent de plus en plus la pièce de réemploi pour la réparation de véhicules accidentés anciens (plus de 7 ans).

Plus de 200 centres VHU agréés nous font confiance et sont certifiés QUALICERT.

LA CERTIFICATION ISO 14001

La certification ISO 14001 permet à un organisme de démontrer son engagement en matière d'environnement en attestant de sa conformité à la norme internationale ISO 14001.

Celle-ci définit les exigences relatives à l'élaboration, la mise en œuvre, la maintenance et l'évaluation d'un système de management environnemental (SME).

Cet outil de gestion permet de prendre en compte les impacts de vos activités sur l'environnement, de les mesurer et de les réduire (gestion des déchets, pollutions de l'air, de l'eau, sonore et visuelles, consommations énergétiques, etc.).

La norme ISO 14001 donne à la direction, au personnel et aux parties prenantes extérieures l'assurance que l'impact environnemental fait l'objet de mesures et d'améliorations.

Mettre en œuvre une certification ISO 14001 présente divers avantages, notamment :

- Réduction des coûts de la gestion des déchets ;
- Économies dans la consommation d'énergie et de matériaux ;
- Coûts de distribution moindres ;
- Meilleure image de l'entreprise auprès des autorités réglementaires, des donneurs d'ordre et du public.

SGS ACADEMY

En tant qu'organisme de formation agréé, nous vous proposons un large catalogue de formations inter entreprise ou sur mesure.

POURQUOI CHOISIR SGS ?

De par son positionnement sur le secteur de l'automobile et près de 20 ans dans l'accompagnement de la profession des démolisseurs en partenariat avec le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile), SGS est reconnue comme un acteur majeur tiers de confiance sur toutes les démarches de contrôle et de certifications utiles à la profession.

La certification de services QUALICERT selon le référentiel « Traitement et valorisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants » élaboré à la demande du CNPA a été une des premières démarches reconnues comme préalables à l'obtention de l'agrément VHU.

À toutes les étapes de votre projet, SGS vous dédie une équipe de coordination depuis l'analyse de votre besoin jusqu'à la réalisation de votre prestation. Avec son pôle d'auditeurs qualifiés répartis sur tout le territoire, SGS s'engage à envoyer sur votre site un expert de votre domaine d'activité.

À PROPOS DU GROUPE SGS

SGS est le leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification.

Reconnu comme étant la référence mondiale en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 80 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 650 bureaux et laboratoires à travers le monde.

Le Groupe SGS regarde constamment au-delà des attentes de ses clients et de la société, afin d'offrir au marché des services de pointe partout où ils sont nécessaires.

SGS ICS est la filiale française de certification du Groupe SGS.

CHOISIR L'OFFRE COUPLÉE SGS, C'EST :

- Un interlocuteur unique pour comprendre votre besoin et vous orienter ;
- Une économie grâce à des tarifs préférentiels ;
- Un gain de temps lors de vos audits : un seul auditeur proche de chez vous qui se déplace une seule fois pour vos audits réglementaires et de certification ;
- Un outil informatique qui permet la gestion de vos bilans fluides frigorigènes et le suivi de vos certifications.

CONTACT

SGS ICS
29, avenue Aristide Briand
94111 Arcueil Cedex
t. +33 (0)1 41 24 83 02
f. +33 (0)1 41 24 84 52
fr.certification@sgs.com
www.sgsgroup.fr

WWW.SGS.COM
WWW.SGSGROUP.FR

WHEN YOU NEED TO BE SURE

